

Mesures de lutte recommandées contre le petit coléoptère des ruches

Paul Kozak, MAAARO, apiculteur provincial

Ficheinfo

SEPTEMBRE 2010

LUTTE CHIMIQUE

Le seul produit actuellement homologué contre le petit coléoptère des ruches (PCR) au Canada est CheckMite+^{MC} dans le cadre du programme des pesticides à usage limité. Bien que ce produit puisse réduire le nombre de PCR dans une colonie d'abeilles mellifères, il n'élimine pas nécessairement au complet l'infestation. L'ingrédient actif de CheckMite+^{MC} est le coumaphos, un organophosphate. Les produits chimiques de cette classe sont relativement toxiques pour les abeilles et les humains. Il est donc nécessaire de faire preuve de vigilance pour l'application de ce produit, comme de tout produit antiparasitaire, et il est important de lire attentivement les directives de l'étiquette et de les respecter. Les instructions présentées ci-dessous ne représentent qu'une partie des directives de l'étiquette et ne sont pas destinées à les remplacer.

Les traitements doivent être appliqués lorsque les abeilles ne font pas une récolte additionnelle de miel et que les hausses à miel ont été retirées. Utiliser une lanière de CheckMite+^{MC} par ruche. Retirer les hausses à miel avant de suspendre les lanières de CheckMite+^{MC}. **LES HAUSSES À MIEL NE PEUVENT ÊTRE REPLACÉES QU'APRÈS UN DÉLAI DE 14 JOURS APRÈS LE RETRAIT DES LANIÈRES DE LA RUCHE.**

Préparer un morceau de carton ondulé en décollant le revêtement sur une des surfaces du carton afin d'exposer les cannelures à l'intérieur. Ensuite, couper le carton à une longueur d'environ 22,5 cm, le long des cannelures et d'une largeur de 10 cm (à travers des cannelures). Coller du ruban à conduits, du ruban adhésif d'expédition ou du ruban adhésif semblable sur la surface lisse du carton (le côté opposé aux lanières) afin d'empêcher les abeilles de mâcher le carton et de l'enlever. On peut aussi utiliser de la tôle ondulée en plastique. Agrafier une lanière CheckMite+^{MC} au centre du côté ondulé du carton.

Placer le morceau de carton muni de la lanière CheckMite+^{MC} aussi près que possible du centre du plateau, en orientant la lanière vers le dessous, parallèle à la largeur de la ruche. S'assurer que le plateau est propre et que le morceau de carton muni de la lanière repose à plat sur le plateau. Ceci permet aux coléoptères de se promener dans les tunnels, mais empêche les abeilles de marcher sous le morceau de carton muni de la lanière et d'être exposées au CheckMite+^{MC}. Pour le dépistage, laisser les lanières dans la ruche pendant une semaine puis vérifier s'il y a des coléoptères tués. Comme traitement, laisser les lanières dans la ruche pendant au moins 42 jours sans dépasser 45 jours. **NE PAS TRAITER LA MÊME COLONIE AVEC DU COUMAPHOS PLUS DE DEUX FOIS PAR ANNÉE.** Les hausses à miel peuvent être replacées 14 jours après qu'on ait enlevé les lanières.

MÉTHODES DE LUTTE NON CHIMIQUES

Plusieurs appâts peuvent être utilisés pour piéger les PCR adultes dans les colonies d'abeilles mellifères. Le piégeage n'éliminera pas toutefois nécessairement tous les PCR dans la colonie, mais cela permettra d'en réduire le nombre. La plupart des pièges reposent sur la tendance naturelle des PCR adultes à rechercher les endroits étroits et sombres. Les pièges peuvent également être utilisés pour dépister la présence de PCR dans la colonie. Des tubes en carton ondulé ou en plastique placés sur le plateau sont couramment utilisés. On utilise souvent aussi un grillage placé au-dessus d'un contenant d'huile végétale pour y recueillir les PCR adultes qui s'y noient. Consulter le fournisseur local de matériel apicole ou un catalogue de fournitures apicoles pour prendre connaissance de la gamme de produits offerts.

PRATIQUES DE GESTION OPTIMALES : GESTION DES COLONIES

Les apiculteurs peuvent limiter l'exposition de leurs colonies d'abeilles mellifères au PCR de plusieurs façons. Les apiculteurs de toutes les régions de l'Ontario

devraient connaître les méthodes leur permettant d'identifier le PCR et s'informer sur la biologie de cet insecte. Il est également conseillé de faire le dépistage du PCR lorsqu'ils inspectent leurs colonies. Les apiculteurs devraient en outre être au courant des risques associés au déplacement des colonies dans des régions où le PCR a été détecté ou dans les régions avoisinantes à ces dernières. Ils sont invités à consulter la page Web du MAAARO sur l'apiculture pour se tenir au courant des informations les plus récentes concernant la distribution du PCR:

www.omafra.gov.on.ca/french/food/inspection/bees/apicultu.html

Une bonne gestion générale des colonies d'abeilles est l'un des moyens les plus efficaces de prévenir les dommages qui leur sont causés par le PCR. Des colonies vigoureuses, saines et comptant de nombreux sujets constituent une défense additionnelle contre les attaques du PCR.

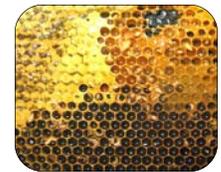
Conseils à l'intention des apiculteurs :

- Gérer les colonies d'abeilles de manière à ce qu'elles soient le plus vigoureuses possible et soutenir les colonies affaiblies dans la mesure du possible.
- Garder les reines en santé et régler le plus tôt possible les problèmes éventuels avec les reines.
- Réduire au minimum la quantité de rayons non protégés proportionnellement à la population d'abeilles; faire preuve de vigilance avec les hausses.
- Retirer rapidement du rucher les colonies d'abeilles mortes et examiner les rayons pour déceler la présence de PCR avant d'entreposer ou d'utiliser le matériel.
- Garder le rucher exempt de tout résidu de cire provenant des cadres brisés ou des éclats de cire.

MIELLERIE — SALLE D'EXTRACTION

Le petit coléoptère des ruches peut infester et endommager le matériel apicole et gâter le miel. Les PCR adultes ou les larves peuvent être introduits dans la miellerie ou la salle d'extraction par les hausses. Les apiculteurs devraient toujours vérifier s'il y a des PCR lorsqu'ils retirent les hausses des colonies et qu'ils déplacent ces dernières dans une salle d'extraction. Lorsqu'on constate la présence de PCR dans une salle d'extraction, il est important de suivre les consignes suivantes :

- Extraire le miel des hausses immédiatement après qu'elles aient été retirées des colonies (au cours des 2 ou 3 jours suivants).
- Si possible, gérer les colonies avec des grilles à reine et si les colonies ne sont pas dotées de telles grilles, s'assurer qu'il n'y a pas de couvain d'introduit dans la miellerie par les hausses.
- Faire fonctionner des déshumidificateurs dans les salles où il fait chaud afin de maintenir l'humidité relative inférieure à 50 %.
- S'assurer que la salle d'extraction est gardée le plus propre possible.
- Nettoyer entièrement la salle d'extraction, dès que le processus d'extraction est presque terminé.
- Retirer les fournitures suivantes ou les conserver dans des contenants étanches à l'abri des insectes : les rayons non protégés, les bouchons de cire, les drêches.
- Entreposer les rayons, les cadres dont le miel a été extrait et les hausses non utilisées dans un congélateur ou une chambre froide (< 10 °C) et/ou une salle peu humide (humidité relative < 50 %).



Pour plus de renseignements :

Paul Kozak
Apiculteur provincial
**Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation
et des Affaires rurales de l'Ontario**
Unité des aliments d'origine végétale
Direction de l'inspection des aliments
1 Stone Road West, 5^e étage NO
Guelph (Ontario) N1G 4Y2
Tél. : 519 826-3595 ou 1 888 466-2372, poste
63595
Télécopieur : 519 826-4375
Courriel : Paul.Kozak@ontario.ca

Téléphone : 1-877-424-1300
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

www.ontario.ca/maaaro